



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 74649

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur l'avenir de l'île de Saint-Barthélemy. En effet, l'île jouit de certains privilèges fiscaux alors que, en 1985, le Conseil d'Etat avait déclaré les exonérations fiscales illégales. Depuis, de nombreuses tergiversations sont intervenues de la part des pouvoirs publics qui rendent difficiles l'appréhension du statut de l'île. Or la situation sur l'île est préoccupante avec un réseau routier vétuste, pas d'hôpital et l'usine de dessalement d'eau de mer qui fournit de l'eau à 60 francs le mètre cube. Il lui demande donc quel est l'avenir de Saint-Barthélemy et si son statut est en cours d'évolution.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74649

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-Mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1762